## L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE

*Rue de l'ancienne rue des rues de Chartres et Bienville, en face de la Bourse.*

### CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

A cette abonnement on cette égalité, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra se dépendre des abonnement, ne ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration de semestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertions, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

### POUR LOUISVILLE.

Le bateau à vapeur HOMER, capitaine Jay, ayant la majeure partie de sa cargaison, partira sous peu pour le dit port. Pour fret ou passage s'adresser à bord à TOURNE & BECKWITH

18 déc Nouvelle Levée, no. 28 & 29.

### POUR LOUISVILLE & CINCINNATI.

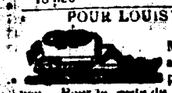

Le bateau à vapeur fin marcheur, MICHIGAN, capitaine J. Hart, ayant la moitié de son chargement prêt à aller à bord, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

2 déc 28 et 29, Nouvelle Levée

### AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

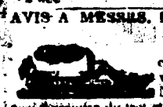

Le bateau à vapeur DELTA capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle. Orléans jusqu'à Plaquemines ; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

### POUR VICKSBURG, WANDERER

*Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermediates.*

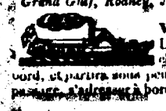

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à

L. S. WATERS & Co,

No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.

1 septembre—

### POUR PASCAGOULA.

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquements intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi ; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons aménagemens, s'adresser à bord, ou à

16 août—6m J. B. BYRNE.

### POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

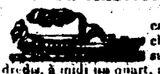

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis ; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

### A VENDRE,

le bateau neuf DELTA, du port de 99 tonneaux, construit en maidernier. S'adresser au capitaine Sheridan à bord ou à J. Davis, rue d'Orléans. 8 déc

### POUR LA MOBILE, (Par le fleuve.)

*Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.*

Les goulettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goelette FANNY, capitaine Andrew, 1er. décembre.
" CORINE, " Crocker, 4 "
" CORA, " Carstein, 8 "
" SARAH, " Stark, 12 "
" " " 16 "

Les goélettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées, pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

TOURNE & BECKWITH,

13 nov rue Poydras, No. 12

### POUR LIVERPOOL.

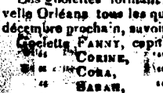

Le navire anglais HERMINE, capitaine Jas. Hudson, au second rang, en bas du marché à viande, est maintenant prêt à prendre du fret. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

21 déc. G. VANCE & R. GAMBLE.

### POUR LE HAVRE.

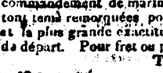

Le navire de première classe TIGER, capitaine Eldridge, partira dans 10 ou 12 jours. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à

FR. PERRET & GALLY,

19 déc rue Toulouse

### POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

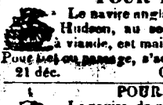

La goelette-paquebot régulier, SAN FELIPE, capitaine S. Triller. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, ou à

E W GREGORY.

19 déc 60, rue de Chartres.

### POUR BRAZORIA, Colonie d'Austin.

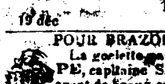

La goelette paquebot régulier, BRAZORIA, capitaine J G Rowland. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord, ou à

E W GREGORY,

18 déc rue de Chartres, No. 60

### POUR LA MOBILE (*par le fleuve*).

(Paquebot du 20 déc.)

La goélette MARY, capitaine Collins, ayant la majeure partie de son chargement engagé. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH.

18 déc No. 28 et 29 Nouvelle Levée.

### POUR BORDEAUX.

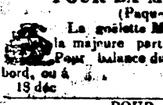

La barque française, fine voilière BALLOCHAN, capitaine Dufour, sera prête à commencer de charger dans quelques jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

THOMAS BARRETT & Co,

8 déc—6 rue du Canal.

### POUR BORDEAUX.

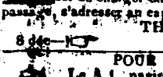

Le A 1, navire cuivré JEUNE FRANCE, capitaine Fabre, fera voile positivement le 25 du courant. Pour fret ou passage, ayant de superbes aménagemens s'adresser à P. O. SORBE.

5 déc no. 116, rue Royale.

### A VENDRE.

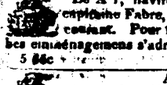

La goelette ECLIPSE, de 56 tonneaux, pa. à ét. J. LE BLANC & CO,

4 déc 103, rue Royale.

### POUR LA HAVANE.

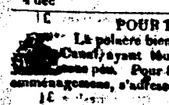

La polacre bien connue, VIZCAINA, capitaine Canal, ayant tout son chargement prêt, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à

M. DEL ACEBO,

3 déc. rue St. Louis, No. 86

*Pour la Vera Cruz de Cuba, Puerto Rico, Trinidad ou Nouvitas*

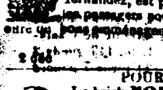

Le beau brick espagnol VEBUS, capitaine Fernandez, est prêt à recevoir un chargement et un passagers pour quelconque des dits ports. Ou entre qui pour aménagemens aux passagers. S'adresser

GARCIA, BUYO & Co,

2 déc No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

### POUR LE HAVRE.

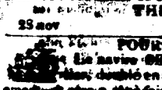

Le brick NOBLE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Mustard, est en chargement pour le dit port, et partira immédiatement. Pour fret d'environ 150 balles de coton, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co,

23 nov 25, rue Bienville.

### POUR LE HAVRE.

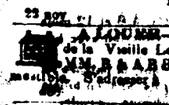

Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement et ne tardera pas à faire voile sous peu.

Pour le fret de 200 balles, s'adresser à

THEODORE NICOLET & Co.

22 nov. No. 25, rue Bienville.

### A LOUER—

Le vaste Magasin No. 24, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. B & A B Saie, comme un magasin de commission. S'adresser à

FERGUSON & HALL,

22, Vieille Levée.

### A LOUER—

Le vaste Magasin No. 26, rue de la Vieille Levée, dernièrement occupé par MM. D & P Prichard & co. S'adresser à

FERGUSON & HALL,

3 [illegible] 22, Vieille Levée.

### SAUCISSON—

2000 saucisses de chez, en dépôt et recommandé à la Barque Bonne Mère, venant de Nantes, à vendre en gros et en détail à des prix modérés chez le soussigné, rue Royale, no. 123.

8 [illegible] A PETCHAUD.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR J. LE CARPENTIER.

IL sera vendu vendredi, 26 décembre à 10 heures précises du matin, à l'encognure Conti et St. Philippe.

Le fond de cabaret composant un assortiment de liqueurs et autres articles de bonnes qualités.

Plus quelques meubles et objets de ménage. Les conditions du moment de la vente. 16 déc.

### PAR T. MOSSY & GARIDEL.

JEUDI, 25 du courant, il sera vendu, à 10 h. à la Bourse Hewlett, un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions :—$1100 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 16 déc

### PAR P. DUTILLET.

IL sera vendu vendredi, 30 courant, à midi à la Bourse de Hewlett, 6 Terrains situés dans l'Pet N° 47, au nouveau faubourg Marigny, dans les rues St. Jean et Annette, conformément au plan qui se trouve déposé à la Bourse. Conditions : 12, 18 et 24 mois, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. 15 déc—3

### PAR F. DUTILLET.

*Succession de Ver. Charles de Morant.*

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette ville et paroisse, en date du 26 novembre, il sera vendu le vendredi, 2 de janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, les propriétés suivantes provenant de la dite succession, savoir :

Un Terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant environ 30 pieds de face à la rue Dauphine, sur environ 80 pieds de profondeur, ensemble une maison en mauvais état et une cuisine en briques qui se trouve dessus.

Un nègre américain nommé Moses, âgé de 26 ans, bon charretier.

Une négresse nommée Grackeuse, âgée de 55 ans, cuisinière.

Une négresse nommée Angélique, âgée de 50 ans, pâtissière, ayant une taie à l'œil.

22 actions de la Banque de Cité.

8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest.

Conditions : le terrain payable à 1 et 2 ans, les esclaves payables en Mars 1835, et les 22 actions de la Banque de Cité, ainsi que les 8 actions de la Chambre d'Assurance de l'Ouest, payable, comptant ; les billets devront être endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et faits par coupons à la convenance des héritiers. 1 déc—11, 2pc.

### PAR HEWLETT & BRIGHT.

IL sera vendu le mercredi, 27 du courant, à midi, à la Bourse,

Un Lot de Terre situé à l'encognure des rues de la Levée et du Quartier, et faisant face à la place Jackson. Ce terrain mesure 75 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue du Quartier, sur 25 pieds de profondeur et face à la rue de la Levée, formant la moitié du terrain acheté par M. W. Tibbett, et joignant les jolies bâtisses en brique dernièrement construites pour une somme de $10,000. Le terrain entier a primitivement coûté $2,000 et cet achat est considé comme un des plus avantageux. La moitié maintenant offerte en vente, est nécessairement responsable pour l'hypothèque fournie sur le tout, mais les bâtisses érigées sur l'autre moitié sont une suffisante garantie pour que la moitié qui doit être vendue ne soit responsable que pour sa proportion, qui est de $6000.

Conditions : L'acquéreur se chargera de l'hypothèque de $6000 payable un cinquième au 23 janvier 1835, et les autres cinquièmes aux mêmes époques des années 1836, 37, 38 et 39—le surplus à 6 mois de crédit, à partir du jour de la satisfaction du vendeur et hypothèque ; et l'acquéreur devra fournir sécurité pour la première hypothèque. Le plan est exposé à la Bourse. 19 déc

### VENTE DE SUCCESSION.

PAROISSE DE JEFFERSON—Cour des Preuves.

VENDREDI, 9 janvier prochain, en vertu d'un décret de la Cour des Preuves de la Paroisse de Jefferson, je vendrai par enchères publiques, à la Bourse de Hewlett, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à midi, les esclaves suivans formant partie de la succession de feu Wm. Cecil, savoir :—

Charlotte, grifonne, âgée d'environ 19 ans et sa fille Nora, âgée d'environ 18 mois ; Sally et son enfant Kate, de 5 ans ; Jane, orpheline, âgée d'environ 10 ans, Mary, sa sœur, d'environ 8 ans; Jeanne, sa sœur, d'environ 6 ans; Maria, négresse, âgée d'environ 22 ans ; Spenser, nègre âgée d'environ 50 ans ; John, nègre, âgé d'environ 50 ans.

Conditions :—Le prix en deux paiemens égaux à trois et six mois du jour de la vente, les acquéreurs fournissant billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à leur paiement. Les esclaves ne seront délivrés aux acquéreurs qu'après que leurs billets dûment acceptés, seront déposés au greffe du juge soussigné. Les actes de vente seront passés aux frais acquéreurs.

8 décembre F. DUGUE, juge.

### John Graham vs. John Swagne.

EN vertu d'un ordre de la Cour de District dans et pour le Premier District Judiciaire de l'Etat de Louisiane, rendu dans l'affaire ci-dessus, j'exposerai en vente publique, vendredi, 26 du mois de décembre courant, à midi, sur la Levée, dans le faubourg Lafayette, entre les rues Jackson et Philip, les matériaux suivants, attachés dans l'affaire du plaintiff, savoir : environ 42,000 merrains de cipre de 4 pieds ; 2o. une grande quantité de poteaux de cyprès, peuplier et de cipre ; 3o. une quantité de planches de cipre, le tout divisé en lots pour la commodité des acquéreurs. Conditions : Comptant.

18 déc J. CHARBONNET, shérif

Lucien Guillaume Hiligsberg contre les héritiers de Robt Lewis.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente, adressé par l'hon. Cour du 1re. district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à l'encan le 12 janvier prochain, 1835, devant la maison de cour de la paroisse Jefferson, à midi, savoir :

5 LOTS DE TERRE situés dans la paroisse de Jefferson, dans l'Plet compris entre les rues Félicité, St-Ament, Ste. Marie et Bellegarde ; les lots désignés sous les Nos. 6, 7, 13, 14 et 16, dans l'Plet 8, B. conformément à un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, en date du 23 mai 1829, et déposé en l'étude de Théodore Seghers, notaire public.

Le lot No. 6, mesurant 43 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 7, mesurant 48 pieds 2 pouces de face à la rue Félicité, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 13 mesurant 50 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 120 pieds.

Le lot No. 16, mesurant 50 pieds de face à la rue Ste. Marie, sur une profondeur de 120 pieds. Le tout mesure française.

Pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, maintenant due, se montant à la somme de $2042 50 cents, avec intérêt à raison de 10 pour cent par an, sur la somme de $2240, depuis le 29 Janvier 1834 jusqu'à parfait paiement, et la balance du montant de la dite vente, payable le 26 janvier 1835, pour payer le troisième billet de la somme de $2240 comptant.

J. CHARBONNET, jr. shérif.

Paroisse Jefferson, le 10 décembre 1834. 17 déc

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de la paroisse de Jefferson, ville de Lafayette, que le 12 du mois de janvier prochain, le shérif de ladite paroisse procédera à la collecte des taxes pour l'année 1834, et en recevra le montant à son office, rue Rousseau, entre les rues Jackson et St. Philippe.

Paroisse de Jefferson, 4 décembre 1834.

J. CHARBONNET, Shérif et Collecteur.

8 déc

## EXTERNAT

### *DE JEUNES DEMOISELLES.*

TENU PAR M. & MDE. MONTILLY,

*Rue Saint Louis, maison de M. Lepretre, No. 68, entre Royale et Bourbon.*

LES classes seront dirigées par Mde. MONTILLY aidée par sa fille aînée.

Cet établissement qui sera ouvert à partir du 15 novembre prochain, se trouvant dans le centre de la ville, mettra les parens à même de profiter des nombreux avantages que leur offre Mde. Montilly.

Le cours des études de l'Externat comprendra :

La Lecture.
L'Ecriture.
L'Arithmétique.
La Langue Française.
La Langue Anglaise.
Littérature } française / anglaise
La Rhétorique et la versification.
L'Histoire ancienne et moderne.
Géographie descriptive et historique.
Chronologie.
Mythologie.

CONDITIONS.

Prix de l'Externat, $6 par mois, papier, plumes, livres &c., payés à part.

LEÇONS ADDITIONNELLES :

| | |
|---|---|
| Piano, | $ 10 |
| Chant, | 10 |
| Langue Espagnole, | 4 |
| Dessin, | 5 |
| Danse, | 7 |

M. Montilly, professeur de piano, connu dans ce pays depuis dix ans par les écolières remarquables qu'il y a faites, donnera des leçons de musique dans l'institution et en donnera également dans les maisons où il sera appelé.

M. DuGarry, usant depuis 16 ans à la Louisiane, donnera des leçons de dessin et se rendra chez les personnes qui voudraient utiliser ses talens.

Mde. Montilly s'adressera des mêmes ici, les suffrages qu'elle a déjà obtenus à Paris et à Moscou.

Tous les maîtres demeurant dans la maison, les parens peuvent être sûrs de la plus grande exactitude dans les leçons.

Les jeunes demoiselles qui désireraient prendre des leçons de musique, de dessin, de danse ou d'espagnol sans suivre les classes, les recevront aux prix fixés ci-dessus.

Les classes seront ouvertes depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 de l'après midi. 24 oct

Pour les informations, s'adresser chez Mrs. Fr. Cahoz, P. Soulé, Labatut, B. Dumas et J. B. Labouchie.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR J. H. DOMINGON.

IL sera vendu le mercredi, 24 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, à la requête de L. M. Mulleis et de C. G. Borduzat, syndics des créanciers de la succ. de Chapier & Micoud, et de consentement de dame Marie Varion veuve Clapier, comme héritière de Florentin Antoine Clapier, en l'île décédée, les propriétés suivantes, savoir :

1o. Un lot de terre situé rue Bienville entre les rues Royale et Bourbon, désigné par le no. 90, et ayant 40 pieds de face à la rue Bienville sur 60 pieds de profondeur, mesure française, borné d'un côté par la propriété de Suzanne Hepis, et de l'autre par celle de B. Field, ensemble les constructions et réparations qui s'y trouvent. Cette propriété avant peu de tems utilisé, a rapporté et est actuellement louée 35 piastres par mois ou 420 piastres par an.

Conditions : $1100 18 comptant, ou si l'acquéreur le préfère, en billets bien endossés à satisfaction et portant intérêt à 8 pour cent et hypothèque ; la balance à 1 et 2 ans de terme sans intérêt en billets aussi endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

2o. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné par le no. 3 de l'Plet, no. 95 du plan du dit faubourg, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et face à la rue des Libéraux dont il forme l'encognure.

3o. Un lot de terre situé au même faubourg et désigné par le numéro 7 du dit Plet, no. 85, ayant 60 pieds de face au chemin à coulisses sur 120 de profondeur et face à la rue de la Force, dont il forme l'encognure.

4o. Un lot de terre situé au même faubourg, composé de tout l'Plet, no. 114 du plan du dit faubourg, ayant 30 pieds de face à la rue Annette, 120 pieds de face à la rue de la Loi et 125 à l'Espérance.

Conditions : pour les 3 lots de terre du nouveau faubourg Marigny, 1 et 2 ans de terme, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs, et le mise en possession par le voyer de la ville sera aussi aux frais de ces derniers. 11 déc

### PAR J. B. BLACHE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse, pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 25 novembre 1834 ; et à la requête de L. A. Nadaud, syndic des créanciers de D. O. Nadaud, il sera vendu le vendredi 3 janvier 1835, à midi, à la Bourse de Hewlett, la moitié indivise des Lots A B, de l'Plet No. 1, situés au faubourg Washington ; le lot A ayant 30 pieds 3 pouces de face au fleuve sur 145 pieds 5 pouces de profondeur, le lot B ayant 30 pieds 3 pouces au fleuve sur 145 pieds 2 4-5 pouces de profondeur, le tout conformément au plan dressé par M. B. Buisson, le 20 mai 1833 et déposé en l'étude de M. C de Armas, notaire public.

Conditions comptant :—Les actes de ventes seront passés pardevant M. Jules Massy, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1er. déc

### PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu le 26 courant, à midi, à la bourse de Hewlett, une jolie bâtisse en briques nouvellement construite de 4 appartemens, galerie et cabinets avec une cuisine également en brique, sise sur un terrain rue Dauphine No 296, mesurant 34 pieds sur 64. 8 déc

## VENTES PAR LE MARSHAL.

EN vertu d'un ordre de saisie et vente, à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue St. Anne, No. 30, le lundi 22 décembre 1834, à 4 heures P. M. Une presse à imprimerie et des caractères d'imprimerie. Saisis à la poursuite de J. F. Lorcibe vs. J. J. Regnard. Conditions comptant.

10 déc B. BEAUREGARD, marshal.

L'Lefebre et Durel vs. Minot Flagg.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique à la Bourse de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Chartres, le vendredi, 23 janvier 1835, à midi.

Un certain lot de terre situé au faubourg Ste. Marie, à l'encognure des rues Gravier et Carondelet, mesurant 25 pieds de face à la rue Gravier, sur 96 pieds 1 pouce de profondeur face à la rue Carondelet, 91 pieds 6 1-2 pouces sur la ligne parallèle à la susdite rue Carondelet et 24 pieds 7 pouces dans la profondeur, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

18 déc B BEAUREGARD, marshal

Marie Thomas Suzanne Griffon et Joseph Bazil.

EN vertu d'une saisie et vente à moi adressé par l'hon. Blache, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Hewlett, encognure des rues St. Louis et Chartres, le mardi 20 de janvier 1835, à midi, un certain lot de terre situé dans les derrières de cette ville désigné par le no. neuf dans l'Plet C, formant l'encognure des rues St. Philippe et Derbigny, mesurant un pied français, quarante pieds de face à la rue St. Philippe sur cent dix-sept pieds de profondeur sur la rue Derbigny, borné d'un côté par le no. 10, selon un plan dressé par J. Pilié, voyer de la ville le 15 mars 1832, et déposé dans l'office de Le. T. Caire, notaire public. Conditions de la vente : Cent trente piastres 33.1-3 payables le 19 mars 1835, en un billet endossé à satisfaction du mandat portant hypothèque sur le dit lot de terre, et la balance du prix payable comptant.

13 déc B. BEAUREGARD, marshal.

## CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur HARNED, a transporté son office rue Bourbon, No. 5, trois portes après la rue du Canal, il répondra immédiatement aux communications qui lui seraient adressées par la poste, et les personnes qui jugeraient convenable de lui demander des conseils par écrit en ajoutant le prix de la consultation, recevront la prescription écrite, et aussi le mode de traitement qu'ils auront à observer, et aucune question ne sera faite. Il espère que vingt ans de pratique, lui donnent un droit à la confiance publique. 2 déc—1m

LE soussigné, Docteur en médecine des facultés de Paris et de Louvain, membre de plusieurs sociétés &c. a l'honneur de prévenir le public qu'il a établi son domicile en cette ville, rue de la Douane, no. 111. Un long séjour et une pratique étendue dans une des colonies françaises (la Guadeloupe), l'ont rendu familier avec les affections de ces climats, comme aussi avec les différentes branches de l'art de guérir, et spécialement les accouchemens et les maladies des femmes et des enfans.

25 nov—1m CHALUPT.

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 140, entre Toulouse et St Louis. 20 nov—1m

### Compagnie de l'Eclairage au moyen du Gaz, de la Nouvelle-Orléans.

AVIS est par le présent donné que la souscription au fond capital de la Compagnie de l'éclairage au moyen du Gaz, fixée à $500,000, en actions de *cent piastres* chaque, sera reçue au bureau de la *Compagnie d'Assurances des Négres*, à dater d'aujourd'hui, jusqu'à samedi prochain inclusivement, de 9 du matin jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Les conditions auxquelles M. Caldwell offre cet établissement, maintenant en pleine activité, et les privilèges que lui accorda la Législature, sont extrêmement favorables, et peuvent être vus au bureau où la souscription est ouverte.

Les conditions de la souscription sont comme suit :

Cinq piastres comptant, par action, et vingt cinq piastres aussi, par action, en billets de l'actionnaire, à un et cinq mois de date. Aussitôt la clôture des registres une assemblée des actionnaires sera convoquée pour organiser la compagnie.

Nouvelle-Orléans, le 25 Novembre 1834.

M. MORGAN,
S. J. PETERS,
H. C. CAMMACK,
P. J. TRICOU,
J. P. FERET,
GLENDY BURKE,
GEO. EUSTIS,
R. O. PRITCHARD.
Commissaires.

N. B. Les commissaires ont ouvert de nouveau les livres de souscription jusqu'au 31 du courant. 9 déc—1m

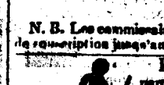

Il a été logé à la geole de la paroisse Jefferson, les esclaves suivants, savoir :

Mathya, appartenant à M. Talot, de la Nouvelle Orléans.

Frédérick, un petit nègre à M. Tricou.

Jouhan, un nègre à M. Rive, de la ville. 20 déc

### 25 PIASTRES DE RECOMPENSE

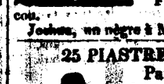

Partie marronne de chez le soussigné la semaine dernière, la négresse américaine RACHEL, d'environ 4 pieds quelques pouces de hauteur, âgée de 18 à 20 ans ; elle est corpulente, figure ronde et portait généralement un mouchoir de couleur autour de sa tête ; la propriétaire ne peut désigner l'habillement qu'elle aura été elle, lors de sa disparution, elle avait un collier de fer au cou depuis trois ou quatre jours. Ladite récompense sera donnée à quiconque la ramènera au soussigné, no. 56, rue St. Louis.

3 déc M. DEL ACEBO.

### A LOUER.

PLUSIEURS MAGASINS, rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Monnaie ; s'adresser à

16 nov B MARIGNY.

961 SACS-MAIS, en débarquement du bateau à vapeur Baltic, et à vendre par

TOURNE & BECKWITH,

15 déc 28 et 29, Nlle. Levée, Nos. 28 et 29.

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu le [illegible] 1835, à midi, à la Bourse [illegible] les créanciers de J B Ory et [illegible] J. Dejouges.

La [illegible] main, en billet endossé à la satisfaction [illegible] hypothèque.

L'acte de vente sera passé par [illegible] de Armas, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 20 déc

### PAR T. MOSSY & GARIDEL.

IL sera vendu jeudi, 25 du courant, à midi à la Bourse, [illegible]

Un Terrain situé rue Royale, entre St. Philippe et Ursulines, ayant 30 pieds de face à la rue Royale, sur 121 pieds de profondeur.

Conditions—$1100 payables le 14 mai 1835, le reste en mars 1836, en billets endossés à satisfaction et hypothèque. 20 déc

### PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu lundi, 29 décembre à midi précis à la Bourse Hewlett ;

Trois superbes lots de terre formant l'encognure de la rue des Champs Elysées (chemin à coulisses) et de la rue des Bons Enfans, vis-à-vis de la place de l'Hôpital divisé en lots que la corporation doit faire vendre le 31 du courant.

Lot no. 1, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées sur 100 pieds de profondeur et face à la rue des Bons Enfans et à la place de l'Hôpital. Il existe sur ce lot une petite maison en bois bâtie sur l'encoignure, ainsi qu'une petite cuisine et autres bâtisses dans la cour louée $15 par mois à bail jusqu'au 25 juin prochain.

Lot no. 2, mesure 31 pieds 11 pouces 2 3 de face à la rue des Champs Elysées, sur 100 pieds de profondeur, attenant d'un côté au no. 1, et de l'autre à la propriété de M. W. Mc Swiney.

Lot no. 3 mesure 27 pieds 10 pouces 2 3 de face à la rue des Bons Enfans et de la place de l'Hôpital sur 63 pieds 11 pouces 2-3 de profondeur, attenant d'un côté aux nos. 2 et 3, et de l'autre à la propriété de M. Magnon.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions Un tiers payable le 1er de mai prochain, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par M. L. T. Caire. 20 déc.

### PAR FERNANDEZ & WHITING.

MOTIVO VITI a l'honneur d'informer ses amis et le public, qu'il a ouvert un magasin, joignant l'Hôtel de Bishop, et qu'il y aura vente par encan, mercredi, le 24 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Il offrira en vente une grande variété d'articles riches et de prix.

Aussi horloges de première qualité, vases, chandeliers, candélabres, verrerie découpée, services à dîner, à thé.

Aussi un joli assortiment d'ouvrages en écaille, consistant en boites de toilettes et d'ouvrages pour dames, &c.

Peintures riches et une variété d'autres articles ; et son magasin sera ouvert mardi, afin que le public puisse venir examiner ses effets. Conditions, lors de la vente. 20 d

### PAR FERNANDEZ & WHITING.

IL sera vendu le lundi, 29 du courant, à midi précises, à la Bourse de Hewlett,

Deux Lots de Terre (situés à un ilet du port seulement et tout près de la presse à coton de la levée) mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Montégut, sur 105 pieds 6 pouces de profondeur. Ces lots font partie de l'ancienne propriétée Cavallos, leur proximité du fleuve les rendent propres à y établir des dépots de matériaux ; ils sont environnés de belles maisons.

Ces lots seront vendus conformément au plan qui est exposé à la Bourse.

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, par M. L. T. Caire. 19 déc

### PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu, mardi, 23 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un mulâtre nommé HENRY, âgé d'environ 24 ans ; excellant barbier, palefrenier et domestique ; une négresse nommée SUZANNE, âgée d'environ 35 ans, cuisinière et blanchisseuse :—Conditions—6 et 12 mois de crédit ; une négresse nommée ANN ou MARY, âgée d'environ 20 ans, cuisinière et blanchisseuse, bon sujet ; conditions : moitié comptant et moitié dans 6 mois. 18 déc

### PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le mardi, 30 décembre, à midi, au café de la Nouvelle Bourse, les biens ci-après, savoir :

1° Un beau Terrain situé dans le carré de cette ville, rue des Remparts, entre St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 40 pieds et plus en façade et 122 pieds en profondeur ; sur lequel il existe une bâtisse haute et neuve, en briques, composée d'écuries, remise, magasin et chambres.

2° Un Lot de Terre situé au faubourg Annonciation, rue de la Vieille Levée, entre les rues Céleste et Nonnes, ayant 25 pieds 8 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur (mesure française.)

3° Deux Lots de Terre situés au faubourg Clouet, du côté Ouest de la rue Pitié, ayant chacun 32 pieds de face, sur 118 pieds de profondeur (mesure française) avec les bâtisses qui s'y trouvent.

4° Deux autres Lots de Terre situés au faubourg Marigny, à l'encognure des rues Bagatelle et St. Jn. Baptiste, mesurant chaque au pied français, 60 pieds de face sur 60 pieds de profondeur.

5° Cinq autres Lots de Terre situés au faubourg Washington, et dépendant de la ci devant habitation de J Lombard fils ; désignés par les Nos. 5, 7, 8, 9 et 10, de l'Plet 16, sur le plan déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire ; ayant chaque 30 pieds 8 pouces de face à la rue Barthélemy, sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise.)

Conditions : 6, 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire, aux frais des acquéreurs. 17 déc—6,2pc

### PAR HEWLETT ET BRIGHT, et J. DOMINGON.

IL sera vendu, jeudi, 15 janvier prochain, à la Bourse de Hewlett, par ordre d'Alexandre Prieur, syndic des créanciers de Townsley, Prieur et Co. les propriétés ci après décrites, abandonnées par eux à leurs créanciers, savoir :

1°. Un terrain situé rue Royal ent